



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 16 AVRIL 2021

Date de la convocation : 12 avril 2021

Étaient présents : M. CROTEAU Régis Maire, M. FURON Jean-Marc, Mme MONTMORENCY Patricia et M. GUILLEMETTE Olivier Adjoints au Maire, et Mmes et Mrs BUREL Stéphanie, CHOPIN Élodie, ENAULT Alexandra, ENOUF Guy, LEGRIGEOIS Céline, MICHELLAND Pierre, MILLE Didier, et VANDERMERSCH Thomas et VERNHET Guy ;

Étaient absentes : Mme RAULINE Alexandra représentée par Mme CHOPIN Elodie et Mme TIZON Sophie représentée par M. GUILLEMETTE Olivier ;

Mme Alexandra ENAULT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1°) : Évolution de notre territoire / Étude d'impact

Suite au débat d'orientation relatif au projet d'évolution de territoire en date du 19 février dernier, M. le Maire a exposé au Conseil Municipal les différents éléments pouvant justifier le lancement d'une étude d'impact en vue d'un retrait de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande et de l'intégration à la Communauté de Communes Val Es Dunes. Il a présenté la proposition du cabinet CALIA CONSEIL pour une étude d'impact. Le Conseil municipal l'a acceptée à l'unanimité.

2°) Procédure de résiliation de bail

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil municipal que M. et Mme HUARD Mickaël ont signé un bail de location en août 2019 pour le logement situé 1 rue Froide. Au vu de la situation, le Conseil municipal a décidé, par 12 voix et 3 abstentions, d'engager une procédure de résiliation du bail en vue de l'expulsion des locataires.

3°) Convention d'occupation du cabinet médical

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de louer à Mme Léa PHILIBERT, ostéopathe, le cabinet médical (ex-bureau de Poste) à raison de 3,25 jours par semaines à compter du 1^{er} août 2021 pour un loyer de 335 € charges comprises.

4°) Tarifs du droit de place

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres votants de réviser les tarifs de droit de place afin de rendre l'offre plus attractive et propose aux commerçants ambulants réguliers un tarif mensuel de 30 €.

Le Maire
Régis CROTEAU

